

COMGEST S.A.
RAPPORT
ARTICLE 29

Comgest S.A.
2021



SOMMAIRE

1) INFORMATIONS RELATIVES À LA DEMARCHE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ.....	4
a) Démarche générale de la Société sur la prise en compte des critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement.....	4
b) Communication aux investisseurs.....	5
c) Liste des fonds article 8 et article 9 et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG dans le montant total des encours gérés par Comgest.....	6
d) Adhésion de l'entité ou de certains fonds, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG.....	7
2) INFORMATIONS RELATIVES AUX MOYENS INTERNES DEPLOYÉS PAR L'ENTITÉ.....	9
a) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG.....	9
b) Renforcement des capacités internes de l'entité.....	10
3) INFORMATIONS RELATIVES À LA DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ.....	10
a) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance.....	10
b) Intégration des critères ESG dans la politique de rémunération de l'entité.....	11
c) Intégration des critères ESG au sein du Conseil d'Administration de la Société.....	11
d) Objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes (Loi Rixain).....	11
4) INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES EMETTEURS AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE.....	12
5) INFORMATIONS RELATIVES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES.....	12
6) ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS.....	12
a) Un objectif quantitatif à horizon 2030.....	12
b) Les méthodologies.....	13
c) Quantification des résultats.....	15
d) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement.....	18
e) Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement et sortie des hydrocarbures.....	21
f) Eventuelles actions de suivi des résultats et changements intervenus.....	21
g) Fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus.....	21
7) ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS A LA BIODIVERSITÉ.....	22
a) Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.....	22
b) Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité.....	23
c) Indicateur d'empreinte biodiversité.....	23
8) PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES.....	24
a) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG.....	24
b) Focus sur les risques liés à la biodiversité et les risques climatiques.....	25

Conformément à l'article 29 de la Loi Energie-Climat du 8 novembre 2019 et de son décret d'application n° 2021-663 du 21 mai 2021, Comgest S.A. (ci-après dénommée « Comgest » ou la « Société » ou « CSA ») établit le présent rapport concernant sa stratégie en matière ESG.

Comgest est une filiale de Comgest Global Investors SAS (« CGI »), société holding du Groupe Comgest.

Le Groupe Comgest (ci-après le « Groupe Comgest ») regroupe six sociétés de gestion : Comgest S.A. (Paris), Comgest Far East Ltd (Hong Kong), Comgest Asset Management International Ltd (Dublin), Comgest Asset Management Japan Ltd (Tokyo), Comgest Singapore Pte Ltd (Singapour) et Comgest US LLC (Boston). Chaque entité est réglementée par l'autorité compétente de sa juridiction.

Bien que CGI soit une société par actions simplifiées, l'esprit de CGI et du Groupe Comgest est celui d'un partenariat : CGI est détenue à 100 % par ses salariés et ses fondateurs. CGI étend le pilotage de son orientation stratégique et la supervision du Groupe à un grand nombre d'associés qui siègent au sein du Conseil des Associés du Groupe (« Board of Partners »).

La gouvernance du Groupe s'appuie sur un Comité Exécutif ainsi que d'autres comités tels que le Comité de Durabilité (Sustainability Committee), le Comité des Investissements (Investment Committee) et le Comité des Risques (Risk Committee).

Chaque société de gestion du Groupe Comgest s'assure que les stratégies du Groupe en matière d'Investissement Responsable et de la Responsabilité Sociale des Entreprises sont compatibles avec ses besoins et ses objectifs et veille à leur respect dans la mise en œuvre de son programme d'activités.

La Politique d'Investissement Responsable du Groupe Comgest définit la notion d'Investissement Responsable (IR) et précise comment celle-ci est corrélée aux valeurs et la philosophie d'investissement du Groupe.

Avec la mise en œuvre de la Politique d'Investissement Responsable, Comgest s'efforce à atteindre les objectifs suivants qui sont alignés avec ses obligations fiduciaires :

- Procéder à une évaluation détaillée de la qualité des sociétés via une meilleure identification des risques et opportunités liés à des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) desdites sociétés ;
- Améliorer le rendement de l'ajustement au risque des portefeuilles à horizon d'investissements long-terme ;
- Encourager les sociétés à augmenter le niveau d'information publiée sur l'ESG et adopter de bonnes pratiques de gouvernance ainsi que des mesures pour atténuer les risques dans l'intérêt de toutes les parties prenantes ;
- Découvrir de nouvelles opportunités à travers l'évaluation des sociétés qui établissent une vision prospective et avec une intégration compréhensive des facteurs ESG dans leurs activités et leurs processus ; et
- Promouvoir une mentalité d'Investissement Responsable dans l'industrie financière.

Conformément à son objet social, Comgest a pour objectif d'étendre l'état d'esprit long-terme dans l'industrie financière, en sa qualité de membre des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) depuis 2010 et de participant à plusieurs initiatives internationales (International Corporate Governance Network, CDP, FAIRR, Climate Action 100+).

La Politique d'Investissement Responsable ainsi que la Politique de Vote et d'Engagement du Groupe Comgest sont validées au niveau du Groupe et des entités de gestion, afin de promouvoir une approche harmonisée de l'Investissement Responsable au sein du Groupe.

1) INFORMATIONS RELATIVES À LA DEMARCHE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

a) Démarche générale de la Société sur la prise en compte des critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

Depuis plus de 30 ans, le Groupe Comgest met en œuvre une stratégie d'investissement axée sur la notion de croissance de qualité à long terme. En 2010, le Groupe Comgest a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies. La philosophie d'investissement de Comgest, fondée sur la sélection de titres de « croissance et de qualité » et renforcée par la recherche ESG, permet d'identifier des sociétés potentiellement capables de créer de la valeur de manière durable et de générer des impacts positifs pour leurs parties prenantes. L'intégration systématique des facteurs ESG, pouvant impacter la valorisation des entreprises, couplée à une politique d'engagement actionnarial, rend le processus d'investissement plus robuste.

Comgest a initié en 2011 un programme visant à intégrer simultanément les critères ESG dans son processus d'investissement, conformément aux dispositions de la loi dite Grenelle II du 12 juillet 2010 (Article 224 - codifié au sein du Code Monétaire et Financier à l'article L 214-12). Comgest considère que la prise en compte de facteurs ESG est en ligne avec son devoir fiduciaire.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) s'appuient sur le concept de développement durable (cf. Rapport Brundtland, 1987¹) et sur celui de la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises).

Notre analyse des facteurs ESG porte sur les sociétés et s'articule autour des trois axes suivants :

ENVIRONNEMENT

- Pollution de l'air, de l'eau et des sols
- Emissions de gaz à effet de serre
- Consommation d'énergie et efficacité énergétique
- Consommation de matières premières
- Transport
- Gestion de l'eau et des déchets
- Biodiversité et sa protection
- Cycle de vie et ses impacts

SOCIAL

- Utilité sociale nette²
- Conditions de travail, santé & sécurité
- Programmes de promotion de la diversité
- Rétention des employés
- Droits de l'Homme
- Relations avec les parties prenantes (syndicats, ONG, communautés, etc.)
- Gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Approvisionnement des matières premières
- Qualité et sécurité des produits
- Relations avec les clients

GOVERNANCE

- Culture et éthique
- Droits des actionnaires
- Audit et comptabilité
- Corruption
- Caractéristiques du Conseil d'administration et des Comités
- Compétences des membres du conseil d'administration
- Indépendance
- Rémunération
- Gestion des risques
- Transparence
- Contraintes réglementaires
- Respect des obligations fiscales

Nous privilégions les facteurs ESG que nous considérons être les plus importants et susceptibles d'avoir un impact sur les entreprises. Cette priorité accordée à la matérialité nous permet de surveiller des enjeux clés et d'utiliser les résultats de notre recherche à des fins de valorisation.

Suite à un investissement initial, les facteurs ESG continuent d'être surveillés pour mettre à jour l'évaluation initiale, identifier les alertes et les controverses et mener des actions d'engagement sur les facteurs ESG qui ont été identifiés à des fins d'amélioration.

L'intégration de facteurs ESG permet aux analystes financiers et aux gérants de portefeuille de mieux connaître la société et, plus précisément, de mieux cerner les risques et opportunités qui sont importants pour l'activité ou qui sont susceptibles de le devenir.

¹ <http://www.un-documents.net/wced-ocf.htm>

² L'utilité sociale nette est une mesure incluant à la fois les avantages et les coûts sociaux d'une activité économique.

Les résultats de la prise en compte des facteurs ESG et du risque de durabilité sont intégrés dans le processus d'investissement de la manière suivante :

- La valorisation : les facteurs ESG peuvent être intégrés aux modèles d'évaluation pour les entreprises détenues en tenant compte de leur profil ESG. En effet, après avoir effectué l'analyse ESG, un niveau de qualité ESG peut être attribué à l'entreprise en se basant sur une notation interne. Ce niveau de qualité est utilisé pour impacter le taux d'actualisation appliqué à chaque entreprise au sein du modèle d'évaluation.
- La construction d'un portefeuille : l'analyse ESG aura aussi un impact sur la pondération des titres étant donné qu'elle permet aux analystes financiers d'évaluer la qualité globale d'une société (management, positionnement concurrentiel, résilience, etc.) et d'évaluer les opportunités de croissance liées aux thématiques de développement durable (accès à la communication dans les pays émergents, vieillissement démographique, accès à la santé, énergies renouvelables, etc.).
- Enfin, le processus ci-dessus permet également d'identifier les sociétés prioritaires en termes d'engagement actionnarial.

L'analyse des facteurs ESG d'une entreprise permet aussi à Comgest d'appréhender la double matérialité de chaque titre. En effet, l'analyse des facteurs ESG permet non seulement d'identifier les risques ESG associés (c-à-d la matérialité financière ou encore l'impact significatif des enjeux sociaux-environnementaux sur la valorisation financière de l'entreprise) mais aussi les principales incidences négatives (c-à-d la matérialité durable ou encore comment l'activité de l'entreprise impacte les enjeux sociaux-environnementaux qui l'entoure).

Comgest est un sélectionneur de valeurs « bottom-up » dont la recherche est notamment fondée sur des interactions directes avec les entreprises. Pour Comgest, il est tout à fait naturel de nouer le dialogue avec des sociétés concernant les aspects ESG. En tant qu'actionnaire actif et promoteur de pratiques d'investissement responsable, Comgest mène des actions d'engagement avec les entreprises de plusieurs manières. Tout d'abord, en qualité d'investisseur responsable, Comgest exerce les droits de vote aux assemblées générales pour le compte des fonds et de certains mandats gérés. Deuxièmement, elle instaure un dialogue constructif avec les sociétés dans lesquelles elle investit afin de recueillir davantage d'informations pour affiner son analyse d'investissement et, lorsqu'ils le jugent nécessaires, les analystes questionnent les entreprises sur certains éléments ESG afin qu'elles améliorent leur communication ou réduisent les risques dans ce domaine.

b) Communication aux investisseurs

Comgest publie des informations sur sa politique d'investissement responsable sur les supports suivants :

- Le site internet de Comgest (www.comgest.com) sur lequel nous publions différents types de contenus en lien avec notre politique d'investissement responsable ;
- La page d'accès à notre documentation ESG contient également nos rapports et politiques, notamment :
 - La Politique d'investissement responsable du Groupe Comgest
 - Les rapports PRI Assessment et PRI Transparency du Groupe Comgest
 - Les rapports d'impact climat pour certaines stratégies gérées par Comgest (cf. section « Reporting »)
 - Les rapports au titre de l'article 29 pour trois fonds français de Comgest
 - La Politique de vote et d'engagement ainsi que nos décisions de vote à chaque assemblée générale accessible via le « Tableau de bord du vote par procuration »
 - Les codes de transparences pour certains fonds publics gérés par Comgest S.A.
 - Les documents juridiques (prospectus des fonds, DICI et rapports annuels/semestriels ainsi que le document portant les informations en matière de durabilité) sont disponibles sur le site Internet de Comgest (www.comgest.com) dans la section « Nos fonds ».

c) Liste des fonds article 8 et article 9 et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG dans le montant total des encours gérés par Comgest

A fin décembre 2021, CSA gère en direct 13,6 milliards d'euros, dont 10 milliards catégorisés Article 8 SFDR, soit 73,5 % des encours totaux. La liste des fonds et mandats de gestion de Comgest S.A. catégorisés Article 8 (fonds qui font la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales) au 31/12/2021 se trouve ci-dessous :

Nom du fonds/mandat	Stratégie d'investissement	Catégorisation SFDR ³
Mandat	Global Developed ex EMU	Article 8
CG Nouvelle Asie	Asia ex Japan	Article 8
Comgest Monde	Global	Article 8
Mandat	Asia including Japan	Article 8
Mandat	Japan	Article 8
Magellan	Global Emerging Markets	Article 8
Comgest Renaissance Europe	Europe	Article 8

La liste des fonds et mandats de gestion d'autres entités du Groupe Comgest catégorisés Article 8 au 31/12/2021 se trouve ci-dessous :

Nom du fonds/mandat	Stratégie d'investissement	Catégorisation SFDR ⁴	Entité qui gère le fonds / mandat
Comgest Growth America	US	Article 8	CAMIL
Mandat	Japan	Article 8	CAMIL
Mandat	Europe Opportunities	Article 8	CAMIL
Comgest Growth Asia Pac Ex Japan	Asia Pac ex Japan	Article 8	CAMIL
Comgest Growth Emerging Markets	Global Emerging Markets	Article 8	CAMIL
Comgest Growth Emerging Markets Plus	Global Emerging Markets Plus	Article 8	CAMIL
Comgest Growth Europe	Europe	Article 8	CAMIL
Comgest Growth Europe Compounders	Europe Compounders	Article 8	CAMIL
Comgest Growth Europe ex UK	Europe ex UK	Article 8	CAMIL
Comgest Growth Europe Opportunities	Europe Opportunities	Article 8	CAMIL
Comgest Growth Europe Plus	Europe Plus	Article 8	CAMIL
Comgest Growth Europe Smaller Companies	Europe Smaller Companies	Article 8	CAMIL
Comgest Growth Japan	Japan	Article 8	CAMIL
Comgest Growth Japan Compounders	Japan Compounders	Article 8	CAMIL
Comgest Growth World	Global	Article 8	CAMIL
Comgest Growth World Plus	Global Plus	Article 8	CAMIL
Comgest Growth World Compounders	Global Compounders	Article 8	CAMIL

Au 31/12/2021, le Groupe Comgest ne gère aucun produit catégorisé Article 9 SFDR.

³ Le règlement européen SFDR (EU) 2019/2088 exige que les produits financiers soient classifiés selon 3 catégories depuis le 10 mars 2021 : les produits Article 6 prennent uniquement en compte les risques de durabilité ; les produits Article 8 promeuvent des caractéristiques environnementales et/ ou sociales ; les produits Article 9 poursuivent un objectif d'investissement durable.

⁴ Le règlement européen SFDR (EU) 2019/2088 exige que les produits financiers soient classifiés selon 3 catégories depuis le 10 mars 2021 : les produits Article 6 prennent uniquement en compte les risques de durabilité ; les produits Article 8 promeuvent des caractéristiques environnementales et/ ou sociales ; les produits Article 9 poursuivent un objectif d'investissement durable.

d) Adhésion de l'entité ou de certains fonds, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG

Vous trouverez ci-dessous une liste des adhésions de Comgest ou ses fonds à une charte, un code, une initiative ou l'obtention d'un label en lien avec la prise en compte des critères ESG. Ces éléments sont aussi repris dans la Déclaration sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publiée sur le site internet du Groupe Comgest.

PARTICIPATION AUX GROUPES DE TRAVAIL ET COMITÉS SUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Initiative	Description
Association Française de Gestion (AFG)	<p>Comgest est membre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Plénière de l'AFG consacrée à l'investissement responsable, afin de contribuer au développement de l'investissement responsable au sein de l'industrie française de la gestion d'actifs, et - Le Comité de gouvernement d'entreprise de l'AFG, afin de participer à l'élaboration du Code de gouvernance des entreprises pour l'industrie française de la gestion d'actifs. <p>Parmi les sujets abordés figurent la réglementation sur l'investissement responsable, les normes ESG, le partage des meilleures pratiques, les codes de gouvernance, la collaboration pour répondre aux documents de consultation des régulateurs français et européens, le plaidoyer en tant qu'association du secteur.</p>
Institut Français des Administrateurs (IFA)	<p>Comgest est membre de la commission prospective et recherche de l'IFA qui a vocation à identifier et décrypter les nouveaux sujets en matière de gouvernance. La première série de sujets de réflexion et d'ateliers a porté sur la manière de développer une « boussole » pour les conseils d'administration et a abordé la légitimité des actionnaires en tant que parties prenantes en dernier ressort.</p>
FinDatEx	<p>Comgest est membre du groupe de travail EET de FinDatEx qui vise à faciliter les échanges de données ESG entre producteurs et distributeurs et à les aider à répondre aux exigences réglementaires européennes.</p>

PARTAGE DES CONNAISSANCES SUR LES QUESTIONS ESG ET LA DURABILITÉ

Initiative	Description
Séminaire Deloitte – L'enjeu de la durabilité pour les directeurs financiers	<p>Comgest a participé à un séminaire auquel étaient conviés les directeurs financiers de près de 80 sociétés françaises. Ce séminaire était consacré au besoin de donner la priorité aux investissements ESG et à la compréhension des obligations liées à la publication des informations. Selon nous, il est primordial que les investisseurs expriment leurs besoins et aident les entreprises à structurer leur communication sur les enjeux ESG de manière utile et constructive.</p>

SOUTIEN DES INITIATIVES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Initiative	Description
PRI	<p>Comgest est signataire des PRI depuis mars 2010. En 2020, Comgest s'est vu attribuer une note A+ par les PRI sur l'ensemble des critères : Stratégie et gouvernance (4^{ème} année consécutive) ; actions cotées – constitution ; actions cotées – participation active.</p> <p>Le dernier rapport de transparence PRI et rapport d'évaluation des PRI de Comgest est disponible ici.</p>
Carbon Disclosure Project (CDP)	<p>Depuis 3 ans, Comgest participe à la campagne d'engagement collaboratif (NDC) qui encourage les entreprises à publier des informations davantage standardisées sur l'environnement pour permettre une meilleure comparaison des informations.</p>

Initiative	Description
Réseau international de gouvernance d'entreprise (ICGN)	Comgest est membre de l'ICGN depuis 2011, afin de relever les standards de gouvernance d'entreprise dans le monde.
Value Reporting Foundation	Comgest soutient la Value Reporting Foundation* depuis 2013 afin de faire progresser les pratiques de reporting intégré. <i>*L'International Integrated Reporting Council (IIRC) et le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) ont fusionné pour former la Value Reporting Foundation en juin 2021.</i>
Deforestation Free Finance	Comgest a rejoint cette nouvelle initiative en 2021 et est l'un des signataires de la Lettre d'engagement du secteur financier à lutter contre la déforestation dictée par les matières premières, qui est approuvée par 33 institutions financières représentant 8 700 milliards de dollars d'actifs sous gestion. Les signataires reconnaissent le rôle essentiel des institutions financières dans la lutte contre la déforestation et s'engagent à adopter la feuille de route proposée par le Projet de financement sans déforestation d'ici 2025, alignée sur un scénario 1,5°C conforme à l'Accord de Paris.
Initiative FAIRR	Comgest soutient l'Initiative FAIRR depuis 2020, réseau d'investisseurs collaboratif qui sensibilise aux risques et opportunités ESG induits par l'élevage intensif.
Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	Comgest soutient la TCFD (groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat) depuis 2017 et encourage toutes les entreprises présentes en portefeuilles à aligner les informations qu'elles publient sur les recommandations de la TCFD.
Climate Action 100+	Comgest est signataire de l'initiative Climate Action 100+ depuis 2017, lancée par un groupe d'investisseurs, afin de s'assurer que les plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.
Access to Medicine Foundation	Comgest soutient l'Access to Medicine Foundation depuis 2019, organisation indépendante à but non lucratif, qui analyse la manière dont les plus grandes entreprises pharmaceutiques du monde relèvent le défi de l'accès aux médicaments.

APPROBATION DES STEWARDSHIP CODES ET DES CODES DE TRANSPARENCE

Code	Description
Stewardship Code japonais	Comgest est signataire du <i>Japan Stewardship Code</i> depuis 2014. La déclaration de Comgest relative à la mise en œuvre du Code est disponible ici .
Stewardship Code américain	Comgest adhère à l' <i>US Stewardship Code</i> depuis 2017.
Code européen de transparence	Plusieurs fonds de Comgest sont signataires du code européen de transparence depuis 2017. Les rapports sont disponibles sur notre site Internet .
Stewardship Code britannique	Comgest est signataire du UK Stewardship Code depuis 2022.

FONDS AYANT REÇU UN LABEL AU 31/12/2021

Fonds	Label
Comgest Renaissance Europe	LuxFLAG ⁵
Magellan	LuxFLAG
CG Nouvelle Asie	LuxFLAG
Comgest Monde	LuxFLAG

⁵ <https://luxflag.org/labels/esg/>

2) INFORMATIONS RELATIVES AUX MOYENS INTERNES DEPLOYÉS PAR L'ENTITÉ

a) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

RESSOURCES HUMAINES

Le Groupe Comgest est composé de 205 salariés au 31/12/2021 dont 113 pour Comgest qui s'appuie sur d'autres entités du groupe pour certaines fonctions.

L'équipe ESG est salariée de Comgest et comportait sept personnes au 31/12/2021, soit 6,2 % de l'effectif total. L'équipe ESG sert l'ensemble du Groupe Comgest.

Celle-ci a été renforcée par l'arrivée du « Head of Responsible Development » au cours de l'année 2021.

Le Groupe Comgest met en œuvre une approche qualité croissance et s'appuie sur l'intégration ESG. Chaque analyste (51 à fin 2021, soit 24,9 % des salariés du groupe Comgest) suit un certain nombre de sociétés, d'un point de vue financier et extra-financier. L'équipe ESG agit donc comme le garant et l'expert de l'analyse extra-financière.

Quatre équivalents temps plein (ETP) s'occupent du vote (trois à Paris chez CSA et un à Dublin chez CAMIL).

Par ailleurs, un ETP dans l'équipe Gestion de Projets est dédié au développement opérationnel de l'activité ESG et à l'amélioration de l'organisation et des process en ligne avec les évolutions réglementaires et du marché. L'équipe assure également une veille technologique et s'occupe de la gestion des données et du développement d'outils internes en lien avec l'équipe ESG.

Comgest a aussi fait appel à un consultant externe en 2021, soit 0,25 ETP, pour aider à une meilleure documentation ESG chez Comgest.

RESSOURCES FINANCIERES

Le budget consacré aux données ESG représente environ 333 000 € en 2021, soit environ 5 % du montant total des dépenses liées à la recherche externe et aux fournisseurs de données. Cependant, la recherche extra-financière est très largement intégrée dans la recherche globale de nombreux fournisseurs dont le coût n'est pas représenté dans le montant ci-dessus.

RESSOURCES TECHNIQUES

En termes de recherche et développement (R&D), comme indiqué ci-dessus, 1 ETP est dédié au développement de l'activité ESG. Comgest a développé en interne plusieurs outils propriétaires pour une meilleure intégration de l'ESG dans les décisions d'investissement :

- **ESG Assessment Tool** : base de données propriétaire qui permet aux analystes de réaliser les évaluations extra-financières des entreprises, selon un format pré-défini, mêlant analyse quantitative et qualitative.
- **ESG Dashboard** : Portail intranet rassemblant l'ensemble des données quantitatives extra-financières des entreprises cibles obtenues des fournisseurs de données et classées par thème. Ce portail permet aussi l'agrégation de certaines informations au niveau de chaque portefeuille. Il est accessible à tous et offre aux analystes une vision globale des informations quantitatives extra-financières permettant d'alimenter les rapports périodiques des clients et les rapports réglementaires.
- **Engagement Template** : base de données propriétaire qui permet aux analystes de remplir selon un format prédéfini toutes les actions d'engagement individuelles ou collaboratives effectuées. Cette base de données permet aussi d'alimenter les rapports périodiques des clients et les rapports réglementaires.

RESSOURCES EXTERNES

Comgest utilise aussi des fournisseurs de données ESG externes, comme MSCI, RepRisk, ISS, Trucost, BoardEx, Sustainalytics. Ces données sont mises à la disposition des analystes financiers qui utilisent ces données brutes et se forment leur propre opinion sur le niveau de qualité ESG d'une société.

b) Renforcement des capacités internes de l'entité

Des formations sont régulièrement dispensées à l'ensemble des analystes financiers et gérants de Comgest relativement aux enjeux ESG.

En termes de stratégie de communication interne, Comgest a mis à l'ordre du jour 6 fois en 2021 les sujets ESG lors des réunions bimensuelles à l'échelle du Groupe. Comgest a aussi renforcé son site Internet en enrichissant sa [page dédiée à l'ESG](#)⁶. Des publications ESG sont aussi diffusées sur [la page réglementaire](#)⁷ du site internet.

3) INFORMATIONS RELATIVES À LA DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

a) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

La Société est administrée par un Conseil d'Administration qui détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Celui-ci est compétent pour toute question intéressant la bonne marche de la Société, y compris l'intégration des aspects ESG et RSE dans l'orientation stratégique à long-terme de la Société. Il s'assure également que la Société se conforme aux lois et réglementations applicables à ses activités ainsi que ses obligations contractuelles.

Le Conseil d'Administration de la Société est composé de quatre membres ayant une mixité de profils et une connaissance approfondie de l'industrie de la gestion d'actif et des aspects ESG :

- **Le Président Directeur Général de la Société**, qui exerce également au sein du Groupe Comgest d'autres fonctions telles celles de Président, de Responsable de la gestion et de Président du Comité de Durabilité (Sustainability Committee).
- **Un Directeur Général** délégué qui exerce également les fonctions de gérant de portefeuille et de Membre du Board of Partners de CGI.
- **Un Directeur Général** délégué qui exerce également les fonctions de Relations Investisseurs, de Président du Comité des Risques de la Société et de Membre du Comité Exécutif de CGI.
- **Un représentant permanent de CGI** qui exerce également des fonctions de direction au sein du Groupe.

Le Conseil d'Administration a trois sous-comités permanents qui l'assistent dans l'implémentation de la stratégie de la Société :

- **Le Senior Management Committee (SMC)**, dont les membres comprenant une majorité de femmes exercent les fonctions de responsables des départements Finance, Juridique, Ressources Humaines et de la Conformité et du Contrôle Interne. Le SMC participe à la définition de l'ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration auxquelles il assiste. Son rôle est de conseiller le Conseil d'Administration dans sa mission de pilotage et d'implémentation de la stratégie de la société.
- **Le Comité de Rémunération**, dont les membres comprenant une majorité de femmes sont deux membres du SMC et trois indépendants également membres du Board of Partners du Groupe. Son rôle est d'assister le Conseil d'Administration dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de rémunération conforme aux exigences réglementaires.
- **Le Comité des Risques**, dont les membres comprenant une majorité d'hommes sont deux membres du SMC, un Directeur Général Délégué, un Analyste Gérant, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information et le Responsable des Risques Groupe. Son rôle est l'élaboration de la politique de prévention et de gestion des risques sous la validation du Conseil d'Administration ainsi que la revue et l'évaluation du dispositif de risques de la Société.

Le Sustainability Committee a été établi par le Comité Exécutif de CGI pour répondre aux problématiques liées à l'Investissement Responsable et à la Responsabilité Sociale des Entreprises au sein du Groupe Comgest. Il est

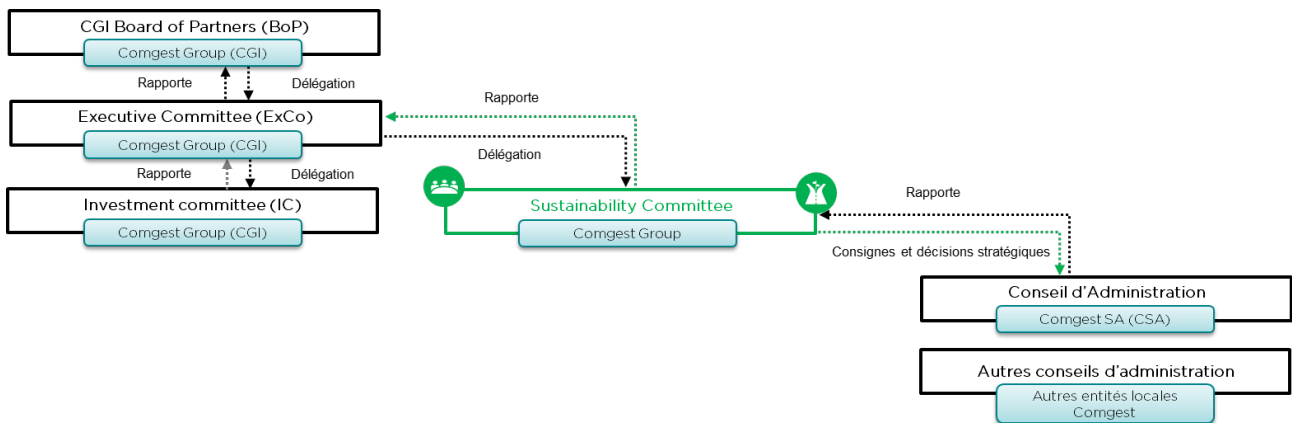
⁶ <https://www.comgest.com/fr/fr/professionnel/notre-metier/esg>

⁷ <https://www.comgest.com/fr/informations-reglementaires>

composé de membres ayant des profils diversifiés et des compétences en matière ESG provenant des équipes ESG, de gestion, de conformité et de relations avec les investisseurs.

Son rôle est de proposer aux instances de gouvernance du Groupe et des entités de gestion une stratégie d'investissement responsable et de RSE compatible avec les exigences réglementaires et légales ainsi que la stratégie d'investissement du Groupe.

POSITIONNEMENT DU SUSTAINABILITY COMMITTEE DANS LA GOUVERNANCE DU GROUPE ET SES ENTITÉS DE GESTION



Source : Comgest.

b) Intégration des critères ESG dans la politique de rémunération de l'entité

La stratégie d'investissement de Comgest, basée sur la croissance et la qualité, inclut naturellement des facteurs extra-financiers dans les critères de sélection des investissements.

Pour que les équipes de gestion s'approprient les facteurs ESG et connaissent les risques de durabilité liés aux sociétés présentes dans les univers d'investissement, Comgest inclut dans leurs objectifs annuels des critères d'évaluation relatifs à l'ESG. Ces critères peuvent porter sur la qualité de l'analyse des risques ESG liés aux sociétés cibles, les actions d'engagement menées vis-à-vis de ces sociétés et la participation à des formations relatives à l'ESG.

Comgest analyse également les risques pesant sur ses activités sur le long terme et susceptibles d'avoir un impact financier significatif sur la société. Lorsque des risques en matière de durabilité sont considérés comme significatifs et mesurables, ils peuvent également être pris en compte pour la détermination de l'enveloppe globale de rémunération variable annuelle.

c) Intégration des critères ESG au sein du Conseil d'Administration de la Société

Au niveau de la Société, le critère « Gouvernance » se matérialise dans la composition du Conseil d'Administration dont les membres ont une diversité d'expériences et de compétences (y compris dans les aspects ESG/RSE) et une assiduité aux réunions qui s'élève à 99 %. Le Conseil d'Administration est soutenu par le Senior Management Committee présenté ci-dessus et qui contribue à améliorer la gouvernance de celui-ci.

d) Objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes (Loi Rixain)

Le Groupe Comgest a établi un groupe de travail sur la diversité et l'inclusion pour continuer à faire avancer la mixité dans le Groupe.

Ce groupe de travail, réunissant des représentants de différentes fonctions (Marketing, Gestions, etc.) dont deux de l'entité Comgest propose et met en œuvre des initiatives en matière de diversité, d'égalité et d'inclusion au sein du Groupe. Celles-ci sont validées par le Comité Exécutif.

Comgest, et plus généralement le Groupe Comgest, veillent à ce que la représentation des femmes et des hommes soit plus équilibrée au sein de leurs effectifs, des différentes équipes de gestion et des organes de décision.

En ligne avec la loi Rixain, l'ambition de Comgest est d'atteindre l'équilibre paritaire parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. En effet, les femmes représentent aujourd'hui 34,2 % des équipes d'investissement de Comgest.

Pour atteindre cet objectif, Comgest a mis en place les initiatives suivantes :

- Des programmes de stages : Nous encourageons les femmes à rejoindre le secteur de la finance grâce à nos stages chez Comgest. Les stages sont une excellente source pour trouver des candidats talentueux pour les équipes d'investissement au fil des ans et en effet, six des 13 membres féminins de l'équipe d'investissement ont effectué un stage préalable chez Comgest.
- Une sensibilisation des partenaires, cabinets de chasse intervenant dans le recrutement afin de s'assurer de disposer de candidatures mixtes et diversifiées dans l'ensemble de nos short-lists.
- Le renforcement des prises de paroles des femmes des équipes de Gestion ou Investor Relations, dans les vidéos présentant Comgest, la participation à des forums/événements de place, clients, etc.

4) INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES EMETTEURS AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE

Comgest publie chaque année un rapport sur ses activités de vote et d'engagement. Nous vous invitons à vous référer au [rapport 2021](#)⁸ pour retrouver l'ensemble des informations demandées par le décret d'application de l'article 29 de la loi Energie-Climat.

5) INFORMATIONS RELATIVES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

Comgest fournira les informations demandées à partir de 2023, comme proposé dans le décret.

6) ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

Ayant un horizon d'investissement de long terme et soucieux de l'impact environnemental des sociétés que nous détenons dans nos portefeuilles, nous suivons les risques climatiques dans nos processus d'investissement et développons une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

a) Un objectif quantitatif à horizon 2030

Conscients du rôle⁹ que les sociétés de gestion ont à jouer pour aligner les flux financiers avec un monde bas-carbone, dans lequel l'élévation de la température moyenne de la planète est contenue nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et idéalement limitée à 1.5°C, le Groupe Comgest est devenu signataire de la Net Zero Asset Managers Initiative¹⁰ en février 2022. Dans ce cadre, nous avons pour ambition d'établir des objectifs quantitatifs de réduction carbone à horizon 2030, pour le Groupe Comgest et l'entité Comgest S.A. Ces objectifs seront revus tous les cinq ans jusqu'à 2050.

En tant que société de gestion, nos émissions portent sur :

- Nos opérations impactant notre scope 1 (émissions directes), scope 2 (émissions indirectes associées à la consommation d'électricité), scope 3 (émissions indirectes).
- Nos investissements impactant notre scope 3 (émissions indirectes). Ce présent rapport ne traite que de ces émissions scope 3, liées aux investissements de l'entité Comgest S.A.

⁸ <https://www.comgest.com/-/media/comgest/esg-library/esg-fr/cgr-rapport-annuel-exercice-des-droits-de-vote-et-engagement.pdf>

⁹ Si les sociétés de gestion ont bien un rôle important à jouer, elles ne peuvent agir seules. La réalisation de leurs objectifs sera liée aux efforts déployés par les pays pour réduire leurs émissions nationales.

¹⁰ <https://www.netzeroassetmanagers.org/>

Nous avons choisi d'exprimer nos objectifs par une mesure d'augmentation de température et par un taux de couverture SBTi des portefeuilles, détaillés dans le tableau ci-dessous. Début 2023, nous déclinerons nos objectifs à l'horizon 2030 pour le Groupe Comgest, l'entité Comgest S.A. et ses portefeuilles¹¹. La part des encours de l'entité Comgest S.A. couverts par ces objectifs sera alors détaillée. Nous considérons que le « niveau d'effort » à réaliser par chacun de nos portefeuilles sera étroitement lié à la zone géographique d'investissement. Ainsi, pour atteindre nos objectifs à l'échelle du groupe Comgest et de l'entité Comgest S.A., nous anticipons que nos portefeuilles investis dans les marchés développés devront progresser plus rapidement que ceux investis dans les marchés émergents. Cette clé de répartition est en cours de développement.

Dans ce document le portefeuille Comgest S.A. (ci-après dénommé « Portefeuille ») représente l'ensemble des portefeuilles gérés en direct par Comgest S.A.

Indicateur	MSCI Implied Temperature Rise (ITR)	Taux de couverture Science Based Target initiative (SBTi)
Type	Augmentation de la température implicite	Complémentaire
Scénario de référence	Trajectoire de limitation de l'augmentation de la température à 2°C à l'horizon 2100 par rapport à l'ère préindustrielle ¹² . Plus d'information concernant les budgets carbone utilisés et la modélisation de la trajectoire sont disponibles dans la section 6(b).	N/A
Année de référence	Début 2020	Le calcul du taux de couverture SBTi du Portefeuille a commencé début 2021.
Détail	L'ITR permet de mesurer l'alignement du Portefeuille avec les objectifs mondiaux de limitation de température, en utilisant des indicateurs prévisionnels.	Le taux de couverture SBTi calcule le % d'entreprises ayant des objectifs de décarbonation approuvés par la Science-Based Target initiative.
Objectifs long-terme	Limitation de l'augmentation de la température du Portefeuille à nettement en dessous de 2°C.	Nous envisageons de suivre les recommandations de la SBTi et de fixer un objectif de couverture de 100 % du Portefeuille d'ici 2040 ¹³ .
Objectifs 2030	Comme précisé ci-dessus les objectifs 2030 du Portefeuille seront précisés début 2023.	
L'utilisation de l'indicateur et aide à la décision	A ce stade, cet indicateur n'est pas utilisé dans la construction du Portefeuille. Cependant, cet indicateur nous permet de comprendre l'alignement du Portefeuille avec son budget carbone et pourra guider nos actions climat (engagement, désinvestissement sélectif, etc.). L'analyse de l'ITR des entreprises détenues nous fournira également des informations importantes pour développer notre stratégie d'engagement.	A ce stade, cet indicateur n'est pas utilisé dans la construction du Portefeuille. Cependant, cet indicateur nous permet d'analyser le niveau d'ambition des objectifs de décarbonation des entreprises détenues en Portefeuille. Les informations fournies par cet indicateur nous permettront également de développer notre stratégie d'engagement.

b) Les méthodologies

i. Implied Temperature Rise (ITR)

L'Implied Temperature Rise (ITR) est une méthodologie externe développée par MSCI ESG Research. Plus de détails sur la méthodologie et le calcul de l'ITR à la fois à l'échelle d'une entreprise et d'un portefeuille sont disponibles sur le site internet du prestataire¹⁴. La méthodologie considère les émissions de scope 1, 2 et 3 des entreprises détenues en Portefeuille.

¹¹ Les signataires de la Net Zero Asset Managers Initiative ont une année, à partir du moment où ils rejoignent l'initiative, pour publier leurs objectifs de décarbonation ainsi que le périmètre des encours couverts par ces objectifs.

¹² MSCI est en train de développer les trajectoires et budgets carbone associés pour une limitation de la température à 1,5°C. Ces données pourront être utilisées dans les prochains rapports.

¹³ Nous envisageons de compléter le suivi des entreprises avec des objectifs validés par la SBTi avec la classification développée par le Net Zero Investment Framework : entreprises atteignant un objectif net zéro, entreprises alignées avec une trajectoire net zéro, entreprises développant leur alignement avec une trajectoire net zéro, entreprises ayant pris un engagement d'alignement net zéro, entreprises non alignées.

¹⁴ <https://www.msci.com/our-solutions/climate-investing/net-zero-solutions/implied-temperature-rise>

Le point de départ de cette méthodologie est le budget carbone mondial à ne pas dépasser pour limiter le réchauffement climatique à 2°C¹⁵. Cette méthodologie considère que ce budget équivaut à 1 551 Gt CO₂e au 1er janvier 2020. Ce budget est mis à jour annuellement. Une fois ce budget mondial 2°C établi, il s'agit de déterminer une trajectoire de réduction des émissions alignée avec la consommation de ce budget. Pour ce faire, MSCI ESG Research a modélisé une trajectoire mondiale unique en s'appuyant sur les budgets carbone et niveaux d'émissions indiqués dans le Rapport 2020 du Programme pour l'environnement de l'ONU sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions¹⁶, et un objectif net-zéro en 2070 pour limiter le réchauffement à 2°C tel que précisé dans le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le réchauffement planétaire de 1,5°C¹⁷.

A travers trois étapes clés, la méthodologie détermine la part du budget carbone 2°C mondial alloué au Portefeuille et détermine si le Portefeuille va dépasser (« overshoot ») ou rester sous (« undershoot ») son budget alloué.

- **Etape 1 :** Le budget carbone 2°C de chaque entreprise détenue en Portefeuille est déterminé. Ces budgets sont comparés aux émissions projetées de chaque entreprise, jusqu'en 2070, considérant les éventuels objectifs de réduction d'émissions que ces dernières ont établis. Cette comparaison permet de déterminer leur niveau d'overshoot et d'undershoot.
- **Etape 2 :** Les ratios de budgets carbone 2°C et la proportion d'overshoot et d'undershoot alloués au Portefeuille sont déterminés en fonction de la part de détention de chaque entreprise. Le facteur d'attribution utilisé est l'Entreprise Value Including Cash (EVIC).
- **Etape 3 :** Les ratios de budgets carbone et proportions d'overshoot et d'undershoot agrégés du Portefeuille sont convertis en degré d'élévation d'augmentation de la température en utilisant l'approche Transient Climate Response to Cumulative Emissions (TCRE) développée par le GIEC. Le facteur utilisé est 0,000545°C de réchauffement par Gt CO₂. Autrement dit, chaque Gt CO₂e émise, dépassant le budget carbone 2°C, impliquerait un réchauffement planétaire supplémentaire de 0,000545°C.

En résumé, la formule utilisée est :

$$ITR = 2^{\circ}C + \text{ratio d'overshoot ou d'undershoot du Portefeuille} * \text{Budget carbone mondial } 2^{\circ}C * \text{facteur TCRE}$$

Où Budget carbone 2°C = 1 551 Gt CO₂e et Facteur TCRE = 0,000545°C / Gt CO₂

ii. Taux de couverture SBTi

Le taux de couverture SBTi est une approche externe développée par l'initiative Science Based Targets (SBTi). Plus de détails sur la méthodologie sont disponibles sur le site internet de l'initiative¹⁸ et le guide dédié aux institutions financières¹⁹. L'engagement avec les entreprises du Portefeuille est au cœur de cette approche. L'objectif est que l'ensemble des entreprises détenues ait fixé leurs propres objectifs de décarbonation validés par la SBTi, à l'horizon 2040. Par exemple, un portefeuille ayant un taux de couverture SBTi de 10 % en 2020 devra atteindre un taux de 55 % en 2030 ($(\frac{90}{2040-2020} * (2030 - 2020) + 10)$).

iii. Principales limites des méthodologies

L'une des principales limites du taux de couverture SBTi, tout comme pour l'ITR, est que la méthodologie porte sur les objectifs de décarbonation des entreprises détenues. Ainsi, pour atteindre une réduction effective des émissions carbone dans l'économie réelle, il faudra que les entreprises atteignent leurs objectifs. De plus, comme pour tout indicateur agrégé au niveau du Portefeuille, le résultat dépend étroitement de la composition du Portefeuille. Ainsi, un changement de l'ITR ou du taux de couverture SBTi du Portefeuille n'est pas nécessairement uniquement lié à de nouveaux objectifs de décarbonation des entreprises détenues, mais peut être lié à un changement de composition du Portefeuille (entrée et sortie de titres, changement dans le poids des entreprises détenues, changement dans le ratio de détention des entreprises détenues).

¹⁵ MSCI est en train de développer les trajectoires et budgets carbone associés pour une limitation de la température à 1.5°C. Ces données pourront être utilisées dans les prochains rapports. Cette section méthodologie sera mise à jour en conséquence.

¹⁶ <https://www.unep.org/fr/emissions-gap-report-2020>

¹⁷ https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf, page 12, section C

¹⁸ <https://sciencebasedtargets.org/sectors/financial-institutions>

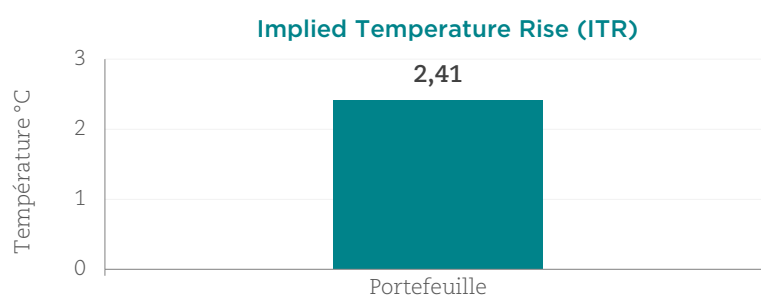
¹⁹ <https://sciencebasedtargets.org/resources/files/Financial-Sector-Science-Based-Targets-Guidance.pdf>

c) Quantification des résultats

i. Implied Temperature Rise (ITR)

L'ITR du Portefeuille au 31 décembre 2021 est de 2,41°C. En d'autres termes, si l'ensemble de l'économie avait le même niveau de dépassement de son budget carbone que celui du Portefeuille, l'augmentation de la température mondiale serait de 2,41°C d'ici la fin du siècle, et donc non alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris. Cependant, comme défini dans la section 6(b), le calcul de l'ITR intègre les émissions projetées des entreprises détenues et considère les objectifs de réduction d'émissions de ces dernières à la date du calcul de l'ITR. Ainsi, pour aligner le Portefeuille avec ces objectifs une des actions clés à mener sera d'encourager les entreprises à établir (ou mettre à jour) leurs objectifs de décarbonation.

L'ITR, basé sur des éléments prévisionnels (émissions projetées jusqu'en 2070) est avant tout un outil d'aide à la décision et non une mesure précise du niveau de contribution du Portefeuille au réchauffement climatique. Avec ces précautions en tête, l'analyse des ITR des entreprises les moins alignées est néanmoins utile pour nous permettre de définir les cibles prioritaires d'engagement, définies dans la section 6(e).



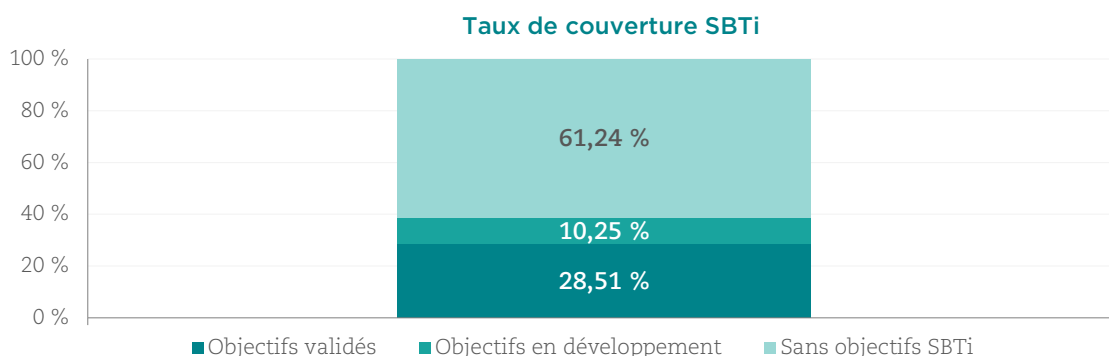
Source : MSCI, 31/12/2021 - Taux de couverture : 97,03 % (hors cash et investissement dans des fonds).

LES 20 ENTREPRISES DÉTENUES LES MOINS ALIGNÉES

Entreprise	ITR (en °C)	Secteur
China Resources Gas	9,26	Gaz
Maruti Suzuki India	9,22	Constructeurs automobiles
WEG	8,60	Composants et équipements électriques
Suzuki Motor	6,13	Constructeurs automobiles
SAIC Motor	5,30	Constructeurs automobiles
Inner Mongolia Yili	4,74	Aliments et viandes conditionnés
Linde	4,26	Gaz industriels
Marriott	4,14	Hôtels, lieux de villégiature et croisières
Nidec	4,09	Composants et équipements électriques
Sany Heavy Industry	4,04	Machines de construction et camions poids lourds
Ryanair	4,03	Compagnies aériennes
Intuitive Surgical	4,02	Équipements médicaux
Daikin	3,98	Produits pour l'industrie du bâtiment
Midea Group	3,69	Appareils électroménagers
ASML	3,68	Équipement de semi-conducteurs
LG Chem	3,62	Produits chimiques de base
AMBU	3,47	Équipements médicaux
Pigeon Corporation	3,27	Produits domestiques
MonotaRo	3,26	Sociétés commerciales et distributeurs commerciaux
Shin-Etsu Chemical	3,18	Produits chimiques spécialisés

Source : MSCI, 31/12/2021.

ii. Taux de couverture SBTi



Source : SBTi, 31/12/2021 - Taux de couverture : 100 % (hors cash et investissement dans des fonds).

Au 31 décembre 2021, 33 entreprises représentant 28,51 % du poids du Portefeuille (hors cash et investissement dans des fonds) avaient des objectifs validés par la SBTi. 16 entreprises représentant 10,25 % du poids du Portefeuille étaient en train de développer leurs objectifs. Nous planifions de suivre l'alignement des émissions des entreprises, détenues dans un ou plusieurs portefeuilles gérés par l'entité Comgest S.A., avec leurs objectifs court terme et d'encourager les entreprises qui n'ont pas encore d'objectif à en fixer.

ENTREPRISES AYANT DES OBJECTIFS SBTi VALIDÉS AU 31/12/2021.

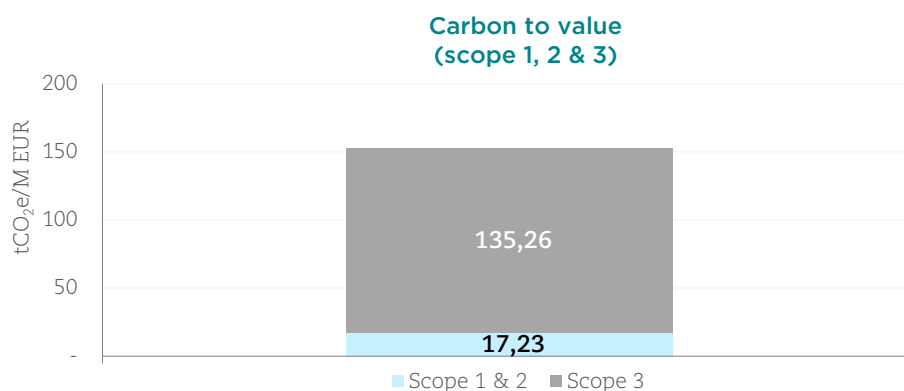
Entreprise	Niveau d'ambition de l'objectif	Objectif court terme	Secteur
Accenture	1,5°C	2025	Conseil en informatique et autres services
Adidas	1,5°C	2025, 2030	Vêtements, accessoires et produits de luxe
Analog Devices	1,5°C	2025, 2030	Semi-conducteurs
ASML	1,5°C	2025	Équipement pour semi-conducteurs
Astrazeneca	1,5°C	FY2026	Produits pharmaceutiques
Cisco	Bien en deçà de 2°C	2022	Équipements de communication
Compagnie Financière Richemont	1,5°C	2025, 2030	Vêtements, accessoires et produits de luxe
Dassault Systèmes	1,5°C	2025, 2027	Logiciels d'application
Delta Electronics	2°C	2022, 2025	Composants électroniques
Ecolab	1,5°C	2024,2030	Produits chimiques de spécialité
Experian	1,5°C	2030	Services de recherche et de conseil
Fast Retailing	1,5°C	2030	Vente au détail de vêtements
Hamamatsu	Bien en deçà de 2°C	FY2031	Composants électroniques
Heineken	1,5°C	2030	Brasseurs
Infosys	Bien en deçà de 2°C	2025, 2035	Conseil en informatique et autres services
Intuit	1,5°C	2025, 2030	Logiciels d'application
Inditex	1,5°C	2030	Vêtements, accessoires
Johnson & Johnson	1,5°C	2030	Produits Pharmaceutiques
Kingspan	1,5°C	2030	Produits personnels
L'Oréal	1,5°C	2025, 2030	Produits de construction
Microsoft	1,5°C	2030	Produits personnels

Entreprise	Niveau d'ambition de l'objectif	Objectif court terme	Secteur
Novo Nordisk	1,5°C	2030	Logiciels de systèmes
Nestlé	1,5°C	2025, 2030	Aliments et viandes emballés
Pernod Ricard	Bien en deçà de 2°C	2025, 2030	Produits pharmaceutiques
S&P Global	1,5°C	2025	Distillateurs et viticulteurs
SAP SE	1,5°C	2025	Bourses et données financières
Sony	1,5°C	2025, 2035	Logiciels d'application
Teleperformance	Bien en deçà de 2°C	2026	Électronique grand public
Estée Lauder	1,5°C	2030	Services de recherche et de conseil
Unicharm	2°C	2030	Produits ménagers
Unilever	1,5°C	2030	Produits personnels
Walmart	1,5°C	2025, 2030	Hypermarchés et super centres
Yamaha	1,5°C	2031	Produits de loisirs

Source : SBTi, 31/12/2021.

iii. L'empreinte carbone du Portefeuille

Si l'ITR et le taux de couverture SBTi du Portefeuille se concentrent principalement sur les émissions projetées des entreprises, l'empreinte carbone permet de mesurer les émissions passées liées au Portefeuille.



Source : Calculé avec MSCI Analytics, 31/12/2021 - Taux de couverture : 96,94 %. L'empreinte carbone estime la part des émissions de gaz à effet de serre de scope 1, 2 et 3 des entreprises détenues, attribuable au Portefeuille, par million d'euros investi. Le facteur d'allocation utilisé est l'EVIC.

A noter que toutes les précautions s'imposent dans ce genre de calcul, avec notamment une part importante de données estimées.

	Scope 1		Scope 2	
	Emissions publiées	Emissions estimées	Emissions publiées	Emissions estimées
Portefeuille	78,74 %	21,26 %	74,07 %	25,93 %

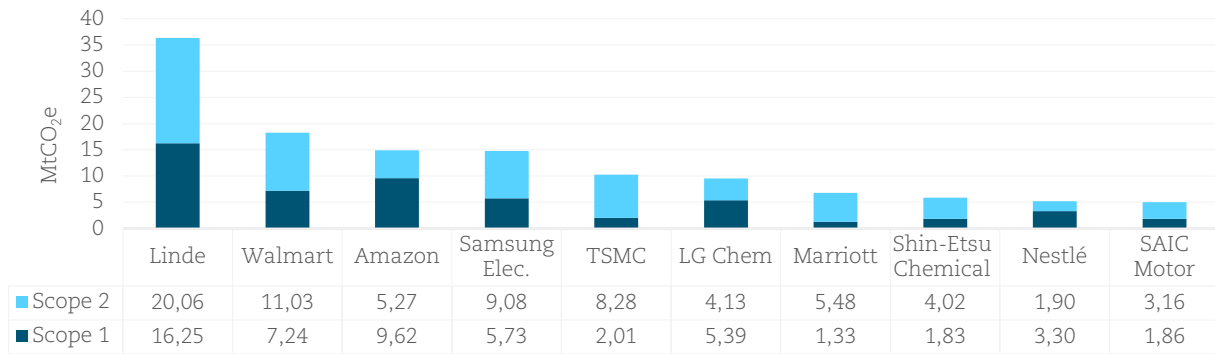
Source : Calculé avec MSCI Analytics, 31/12/2021. **Toutes les émissions de scope 3 sont estimées.**

Il convient également de préciser qu'un objectif de réduction de l'empreinte carbone du Portefeuille n'est pas fixé a priori, mais résulte plutôt du processus d'investissement de l'entité. En effet, les sociétés impliquées dans

des activités fortement émettrices de carbone sont sous-représentées dans ce Portefeuille. Plus d'informations sur l'exposition du Portefeuille aux énergies fossiles sont disponibles dans la section 6(e).

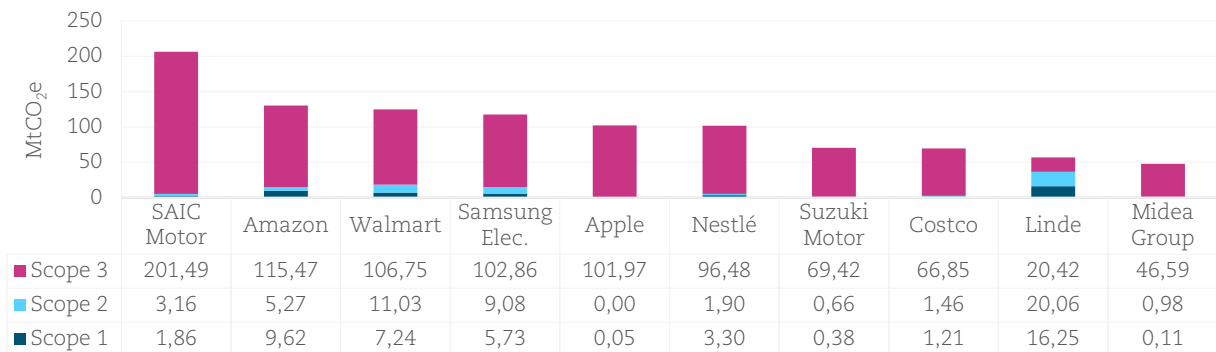
Enfin, l'empreinte carbone permet de déterminer quelles sont les sociétés les plus émettrices et d'identifier les cibles de nos engagements à venir avec les entreprises détenues dans un ou plusieurs portefeuilles gérés par l'entité Comgest S.A.

Les dix entreprises les plus émettrices (scope 1 & 2)



Source : MSCI, au 31/12/2021.

Les dix entreprises les plus émettrices (scope 1, 2 & 3)



Source : MSCI, au 31/12/2021.

iv. Risques climatiques

En complément de l'analyse de l'impact de nos investissements sur le climat et le développement de notre stratégie climat pour le réduire, nous envisageons d'évaluer également les risques climatiques dans nos processus d'investissement. Ces risques sont détaillés dans la section 8 de ce rapport.

d) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement

Notre ambition est d'œuvrer pour réduire les émissions carbone dans l'économie réelle. Cette ambition guide la mise en place de nos actions climat, notamment l'engagement et le vote en assemblée générale.

Parmi les entreprises les plus émettrices ou ayant un ITR des moins alignés, identifiées dans la section 6(c), nous avons notamment réalisé des engagements avec :

Entreprise	ITR (°C)	Objectifs SBTi au 31/12/2021	Détails
Linde	4,26	Aucun objectif ²⁰	Nous avons entrepris un engagement avec Linde en mars 2021, pour encourager l'entreprise à renforcer la transparence de leur reporting climat. L'engagement, sous le format d'un appel avec le Vice-président en charge des Relations Investisseurs et du Chief Technology Officer, nous a permis de questionner l'entreprise sur sa méthodologie de calcul des émissions évitées mise en avant sur son site internet ²¹ et rappeler l'importance d'établir des objectifs de décarbonation distincts des émissions évitées. Nous notons que l'entreprise a établi en octobre 2021 un objectif de réduction de ses émissions (scope 1 et 2) de -35 % d'ici 2035 ²² . Nous espérons avoir accès à plus de détails sur ces objectifs ainsi que les premiers progrès réalisés dans les prochaines communications de l'entreprise, dont son rapport de développement durable.
Daikin	3,98	Aucun objectif	Nous avons entrepris un engagement avec Daikin en mars 2021 pour mieux comprendre les objectifs de décarbonation de l'entreprise. Les représentants de Daikin nous ont indiqué travailler en priorité sur la réduction de la consommation énergétique de leurs produits (climatiseurs) et le développement de l'utilisation de gaz réfrigérants ayant un impact moindre sur le changement climatique. Cet axe de travail sur les émissions liées à l'utilisation de leurs produits (scope 3) nous semble crucial et nous espérons qu'il se traduira par des objectifs de réduction des émissions précis et publiés dans les prochaines communications de l'entreprise.
SAIC Motor	5,30	Aucun objectif	Nous participons en tant que co-lead à l'engagement avec SAIC Motor via la plateforme Climate Action 100+ depuis fin 2021. L'objectif principal de cet engagement est d'encourager l'entreprise à publier plus de détails sur ses émissions carbone, puis dans un deuxième temps lui demander de définir des objectifs de décarbonation. Cet engagement est encore en cours.
Shin Etsu	3,18	Aucun objectif	Nous avons entrepris un engagement avec Shin-Etsu en décembre 2021 pour encourager l'entreprise à développer un objectif de réduction de leurs émissions, aligné avec la SBTi d'ici à 2023. La responsable des Relations Investisseurs nous a confirmé que notre demande a été transmise au comité de direction. Nous allons suivre les progrès de l'entreprise sur la définition de cet objectif de réduction dans les prochains mois.

De plus, nous avons participé avec d'autres investisseurs aux campagnes du CDP : la campagne SBTi et la Non-Disclosure Campaign.

Campagne	Précisions	Résultat
Non-Disclosure Campaign	<p>Depuis trois ans, le Groupe Comgest participe à la « CDP 2021 Non-Disclosure Campaign », campagne d'engagement collaboratif qui encourage les entreprises à publier des informations davantage standardisées sur l'environnement pour permettre une meilleure comparaison.</p> <p>Nous avons piloté l'engagement avec 28 entreprises en leur demandant de soumettre les questionnaires du CDP sur le changement climatique, l'eau et/ou les ressources forestières (Rôle : lead). Nous avons soutenu cet engagement auprès de 27 autres entreprises en cosignant des lettres leur demandant de publier des informations par le biais des questionnaires du CDP. (Rôle : cosignataire). 51 entreprises sur ces 55 étaient détenues dans un ou plusieurs portefeuilles de l'entité Comgest S.A.</p>	<p>Au total, 25 % des entreprises engagées dans la campagne du CDP pour lutter contre l'absence de publication en 2021 ont répondu à au moins un questionnaire du CDP (climat, eau ou forêt). Selon le CDP, les entreprises engagées dans la campagne étaient 2,3 fois plus susceptibles de publier des informations si des investisseurs les incitaient à le faire.</p> <p>Sur les 55 entreprises approchées par Comgest, 18 ont répondu à au moins un questionnaire du CDP. 17 entreprises parmi ces 18 étaient détenues dans un ou plusieurs portefeuilles de l'entité Comgest S.A.</p>

²⁰ Nous notons que le site du SBTi indique que Linde développe des objectifs depuis mars 2020. Le délai de 24 mois prévu par la SBTi pour faire valider ces objectifs étant dépassé lors de l'écriture de ce rapport, nous avons pris le parti de ne pas ajouter Linde à la liste des entreprises ayant des objectifs en développement.

²¹ <https://www.linde.com/sustainable-development/climate-change>

²² <https://www.linde.com/sustainable-development/targets-and-performance/35-by-35-climate-neutrality-ambition>

Campagne	Précisions	Résultat
SBTi Campaign	<p>Le Groupe Comgest a renouvelé sa participation à la campagne du CDP pour fixer des objectifs fondés sur la science²³, une initiative d'engagement collaboratif visant à accélérer l'adoption par les entreprises d'objectifs climatiques fondés sur la science.</p> <p><i>* CDP est l'un des partenaires fondateurs de l'initiative Science-Based Targets (SBTi).</i></p>	<p>Au total, 8,1 % des sociétés engagées dans la campagne du CDP ont rejoint l'initiative SBTi entre octobre 2020 et août 2021²³. 11 entreprises étaient détenues dans un ou plusieurs portefeuilles de l'entité Comgest S.A.</p>

En tant qu'investisseur actif, nous nous sommes fixés pour objectif de voter systématiquement à toutes les assemblées générales des sociétés dans lesquelles nous investissons. Nous sommes attentifs aux résolutions portant sur le climat et soutenons de façon générale les résolutions portant sur une demande de plus de transparence sur les risques et objectifs climatiques des entreprises. Nous sommes également favorables à la généralisation de « Say on Climate²⁴ » exigeants. Nous sommes convaincus que le mécanisme du Say on Climate renforcera le dialogue entre les investisseurs et les entreprises sur les enjeux climatiques tout en renforçant l'accès à une information climatique de qualité. Les Say on Climate nous permettront d'analyser les objectifs climatiques des entreprises dans lesquelles nous investissons et de juger si ces derniers sont alignés avec notre propre stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris et notre engagement net zéro.

En 2021, trois résolutions climat ont été présentées aux assemblées des entreprises détenues dans un ou plusieurs portefeuilles de l'entité Comgest S.A.

Entreprise	Résolution	Notre vote	Détail
Nestlé	Approbation du plan climat	Pour	<p>Nous avons décidé de soutenir cette résolution étant donné que l'entreprise a un objectif de réduction de ses émissions, validé par la SBTi²⁵. Cet objectif prévoit une réduction des émissions scope 1, 2 et 3 de 20 % d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030 avec une année de référence établie à 2018. De plus, ce plan climat détaille une gouvernance climat claire et une ambition net-zero à l'horizon 2050.</p>
Unilever	Approbation du plan climat	Pour	<p>Nous avons décidé de soutenir cette résolution étant donné que l'entreprise a un objectif de réduction de ses émissions, validé par la SBTi²⁶. Cet objectif prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réduction des émissions scope 1 et 2 de 100 % d'ici 2030 avec une année de référence établie à 2015. - Une réduction des émissions liées au cycle de vie de leurs produits de 50 % par consommateurs d'ici 2030 avec une année de référence établie à 2010. <p>De plus, ce plan climat détaille une ambition net-zéro à l'horizon 2039 et prévoit une consultation et vote des actionnaires tous les trois ans.</p>
Walmart	Reporting sur les émissions de gaz réfrigérants	Contre	<p>Nous avons décidé de ne pas soutenir cette résolution étant donné les efforts déployés par l'entreprise pour travailler sur la réduction de ses impacts sur le climat. En effet, Walmart a des objectifs de réduction de ses émissions, approuvés par la SBTi²⁷, portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réduction de ses émissions scope 1 et 2 de 35 % d'ici 2025 et de 65 % d'ici 2030 par rapport à 2015 - La réduction de ses émissions scope 3 d'un milliard de tonnes de CO₂e d'ici 2030 par rapport à 2015

Nous continuerons à suivre ces résolutions et intégrons, dans nos futurs rapports, l'orientation de nos votes sur ces dernières.

²³ Plus de détails sur les résultats de la campagne sont disponibles dans le document : <https://bit.ly/39K0qIY>.

²⁴ Le Say on Climate est un mécanisme qui prévoit un vote consultatif en assemblée générale sur la stratégie climat des entreprises. Pour plus d'informations voir notamment la [tribune](#) du Forum pour l'Investissement Responsable dont Comgest est signataire.

²⁵ <https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action>

²⁶ <https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action>

²⁷ <https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action>

e) Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement et sortie des hydrocarbures

Le désinvestissement sélectif, notamment des secteurs les plus intensifs, tels que celui du charbon, fait partie de nos leviers d'action. Grâce à notre philosophie et de notre processus d'investissement, nous constatons depuis de nombreuses années que les entreprises actives dans le secteur de l'énergie et de l'industrie minière sont généralement absentes de nos portefeuilles ou y sont largement sous-pondérées.

	Politique d'exclusion appliquée au portefeuille ²⁸	Seuils d'exclusion définis dans la politique d'exclusion	Exposition réelle
Charbon thermique			
Extraction	Oui	La politique exclut l'ensemble des entreprises exploitant des mines de charbon thermique (seuil à 0 % du chiffre d'affaires)	0,00 %
Production d'électricité	Oui	La politique exclut les entreprises impliquées dans la production d'électricité dont le mix énergétique exposé au charbon dépasse un seuil de 30 % de la capacité installée ou du chiffre d'affaires. Ces seuils, réduits annuellement, s'alignent sur un calendrier de sortie prévue en 2040.	0,00 %
Pétrole et gaz (conventionnel et non-conventionnel)			
Extraction	Non	N/A	0,00 %
Distribution	Non	N/A	0,50 %
Production d'électricité	Non	N/A	0,00 %
Services associés (raffinage, trading, transport/pipeline, équipements dédiés)	Non	N/A	0,00 %

Source : Calculé avec MSCI Analytics, 31/12/2021.

f) Eventuelles actions de suivi des résultats et changements intervenus

Nos prochains rapports nous permettront de décrire plus en détail les actions de suivi des résultats et les changements intervenus dans notre stratégie d'investissement. Ces derniers mois, nos équipes se sont notamment concentrées sur :

- Le renforcement de notre gouvernance ESG, couvrant notamment la validation et le suivi de notre stratégie et objectifs climat, décrite en section 3 de ce rapport.
- L'analyse de la donnée climat disponible
- La formation des équipes sur les enjeux climatiques et les concepts d'alignement net zéro
- Le développement d'outils internes et l'intégration d'outils externes pour suivre les indicateurs climat

Ces étapes préparatoires sont indispensables pour atteindre nos objectifs d'alignement avec l'Accord de Paris.

g) Fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus

En tant que membre de la Net Zero Asset Manager Initiative, le Groupe Comgest s'engage à publier annuellement nos avancées sur notre plan d'actions climat, dans un format aligné avec les recommandations de la TCFD²⁹.

²⁸ <https://www.comgest.com/-/media/comgest/esg-library/esg-fr/politique-responsible-investment.pdf>

²⁹ Comgest soutient depuis décembre 2017 la Task Force on Climate-Related Disclosures, un groupe de travail sur les informations financières liées au climat.

7) ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS A LA BIODIVERSITÉ

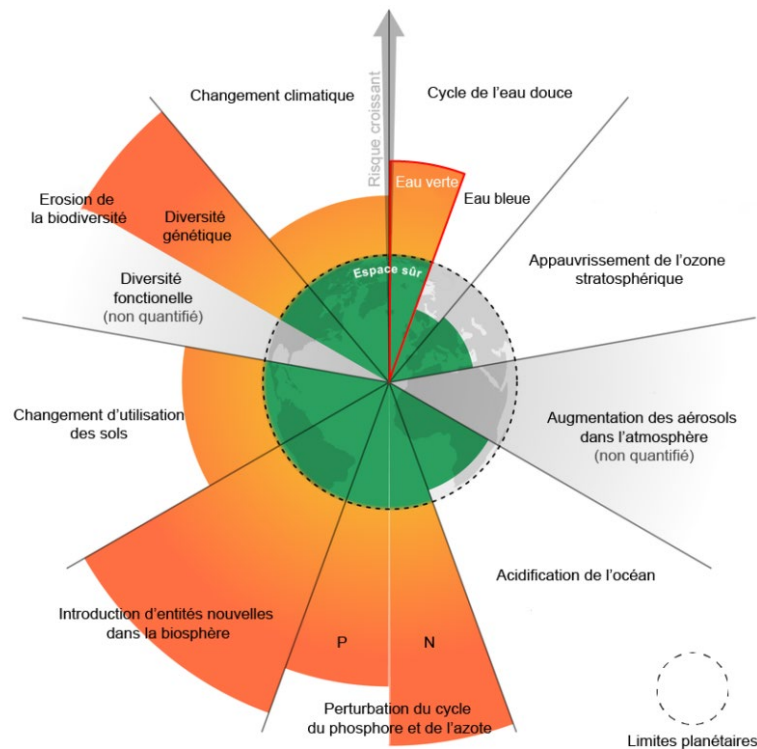
a) Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992

Nous définissons la biodiversité comme étant la diversité entre les espèces, au sein des espèces et des écosystèmes.

La biodiversité et les bienfaits de la nature pour les populations influent sur presque tous les aspects du développement humain et sont essentiels à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), définis par l'ONU. Ils aident à produire de la nourriture, de l'eau propre, à réguler le climat et même à maîtriser les maladies.

Pourtant, ces ressources s'épuisent et se dégradent, bien plus rapidement qu'à tout autre période de l'histoire de l'humanité. Par ailleurs, le changement climatique et la perte de biodiversité forment un cercle vicieux et ont déjà des répercussions irréversibles sur les systèmes sociaux et humains.

Le concept des limites planétaires, défini par une communauté scientifique internationale en 2009, définit un espace de développement sûr et juste pour l'humanité, fondé sur neuf processus biophysiques qui, ensemble, régulent la stabilité de la planète : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore, les changements d'utilisation des sols, l'acidification des océans, l'utilisation mondiale de l'eau, l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, l'augmentation des aérosols dans l'atmosphère. Six d'entre elles sont pourtant en train d'être dépassées.



Source : Wang-Erlandsson et al. (2022), Stockholm Resilience Center³⁰.

La Convention sur la diversité biologique (CDB), qui date de 1992, a fixé trois objectifs globaux pour atteindre le développement durable :

- La conservation de la diversité biologique
- L'utilisation durable de ses éléments
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques

³⁰ Traduction en français Sydney Thomas pour @BonPote.

Comgest est en train de réfléchir à une stratégie d'alignement avec les trois objectifs de long terme liés à la biodiversité. La manière dont Comgest compte respecter ces trois objectifs sera développée dans la future politique Biodiversité du Groupe Comgest.

b) Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

L'IPBES³¹ a identifié cinq pressions majeures qui affectent la nature et qui ont les plus forts impacts à l'échelle mondiale, détaillées ci-dessous :

- Changement d'usage des terres et mers et destruction des habitats.
- Surexploitation des ressources
- Changement climatique
- Pollutions
- Espèces exotiques envahissantes

Dans la mesure où nous réfléchissons actuellement à renforcer notre politique biodiversité, nous ne sommes pas encore en mesure de réaliser une analyse fine de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par l'IPBES. Par ailleurs, nous observons attentivement les évolutions des recommandations de la TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures).

Nous réfléchissons à analyser la dépendance des entreprises à la biodiversité. Celle-ci peut être directe (impacts physiques directs qui vont compromettre les processus de production) ou indirecte (via la chaîne de valeur).

Les secteurs et les zones géographiques ne sont pas touchés de la même façon.

- Nous avons donc identifié les secteurs prioritaires suivants pour concentrer notre action : l'agriculture, la production alimentaire, la production textile, l'énergie, l'industrie manufacturière, l'exploitation minière et le tourisme, entre autres.
- Les géographies les plus importantes sont celles où la biodiversité est la plus riche, comme les forêts et les eaux côtières, et celles qui dépendent le plus des services fournis par la nature, comme les régions où l'eau et les ressources organiques sont rares.

Par ailleurs, le Groupe Comgest met en œuvre une politique d'engagement ambitieuse et la biodiversité est un des thèmes prioritaires pour l'engagement collaboratif dans l'ensemble des portefeuilles de Comgest. Nous engageons donc le dialogue avec certaines parties prenantes particulièrement concernées par la perte de biodiversité. En 2021, nous avons participé à différents engagements collaboratifs en lien avec la biodiversité : campagnes de transparence du CDP sur l'eau et la forêt, initiative sur l'utilisation des produits chimiques, initiative sur la déforestation au Brésil avec les pouvoirs publics par exemple.

c) Indicateur d'empreinte biodiversité

L'empreinte environnementale estime la part du ratio des coûts annuels liés aux émissions de gaz à effet de serre, à la consommation d'eau, aux déchets, à la pollution de l'air, des sols et de l'eau, ainsi qu'aux ressources naturelles consommées par les entreprises détenues, par million d'euros investi.

Nous utilisons les données de Trucost au 31/12/2021. Trucost a établi une méthodologie qui repose sur quatre étapes :

- Identification des secteurs (plus de 450)
- Estimation des profils de données modélisés
- Collecte des informations publiques
- Engagement avec les entreprises

Trucost utilise de multiples sources pour obtenir les données. Quand l'entreprise ne fournit pas les données pour calculer son empreinte environnementale, Trucost s'appuie alors sur un modèle qui permet de faire des estimations.

³¹ Intergovernmental Science - Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.

	Total	GES	Eau	Déchets	Polluants terrestres et aquatiques	Polluants atmosphériques	Utilisation des ressources naturelles	Couverture
Portefeuille	0,68 %	0,23 %	0,26 %	0,02 %	0,08 %	0,09 %	0,01 %	98,76 %

Source : Trucost, 31/12/2021.

8) PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

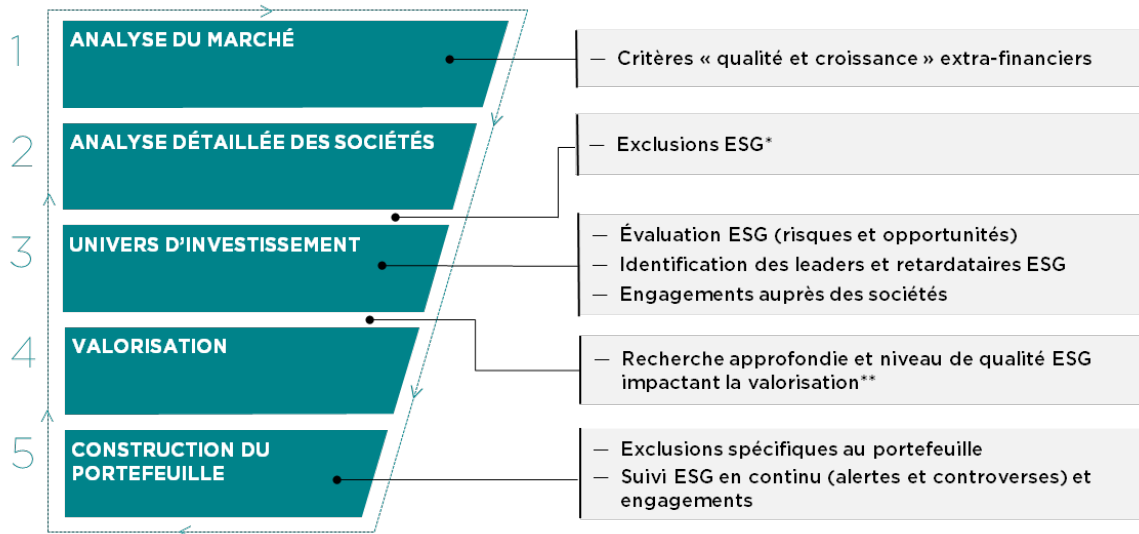
a) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Comgest est convaincu que l'intégration des risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement peut permettre d'obtenir de meilleurs résultats. Le risque en matière de durabilité s'entend comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement. Ces incidences négatives potentielles (financières, juridiques ou de réputation) peuvent résulter de l'impact (ou de l'impact perçu) d'une entreprise sur l'environnement naturel (l'air, l'eau ou le sol), sur les parties prenantes de l'entreprise (tels que les employés, les clients et les communautés locales) ou de ses défaillances dans sa structure de gestion (par exemple, mauvaise conduite, corruption, prise en compte insuffisante des droits des actionnaires ou non-conformité fiscale). Les entreprises dans lesquelles nos portefeuilles investissent peuvent être exposées à des risques de durabilité. La fréquence et l'importance de ces risques varient selon les secteurs et les zones géographiques. Par exemple :

- Les entreprises dont les activités sont fortement tributaires de l'accès aux ressources naturelles (à l'instar des secteurs du pétrole, du gaz, de l'agriculture, de l'énergie, des mines) ou dont les produits engendrent de fortes émissions (comme l'automobile et l'aéronautique), sont souvent exposées à un niveau de risque environnemental élevé.
- Les entreprises dont les activités présentent des risques importants pour la santé et la sécurité des travailleurs ou ont des répercussions socio-économiques importantes sur les communautés locales, comme l'extraction minière, la construction et le textile, font souvent face à un niveau de risque social élevé.
- L'évolution des attentes des consommateurs peut également induire un risque en matière de durabilité. Les attentes des consommateurs à l'égard de la protection de la biodiversité et de la promotion d'une économie circulaire ont contraint de nombreuses entreprises à changer leur modèle d'exploitation afin de réduire l'utilisation des plastiques à usage unique, engendrant ainsi un risque opérationnel pour certaines entreprises de biens de consommation et certains détaillants.
- Il existe une grande variété de risques de durabilité, plus ou moins présents dans les différentes parties du monde. Le niveau de risque peut être influencé par les changements climatiques et les aléas naturels, les normes réglementaires en matière de protection du climat, les normes de sécurité du travail applicables aux activités d'une entreprise, les évolutions technologiques (comme les énergies renouvelables) et les changements de comportement des consommateurs. Par exemple, dans certaines régions, des problèmes tels que le travail des enfants, le travail forcé ou la corruption peuvent constituer un risque plus fréquent. En outre, les changements climatiques devraient avoir des effets variables à travers le monde, par exemple une augmentation du risque de sécheresse dans certaines régions et un risque accru d'inondation dans d'autres.

Du fait de notre philosophie et de notre processus d'investissement, nous constatons depuis de nombreuses années que les entreprises actives dans des secteurs tels que la banque, l'énergie, les matériaux, l'industrie minière, les services publics, la défense, les armes à feu civiles, le tabac et le transport aérien sont généralement absentes de nos portefeuilles ou y sont largement sous-pondérées.

Nous prenons en compte les risques en matière de durabilité (également appelés « risques ESG ») en adoptant une approche d'intégration ESG. Les facteurs ESG sont intégrés dans le processus décisionnel d'investissement dans le but de soutenir les résultats financiers à long terme des portefeuilles de nos clients, conformément à leurs objectifs. Cette approche permet de s'assurer que les équipes d'investissement ont connaissance des risques de durabilité qui pèsent sur une entreprise en portefeuille, notamment ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur sa performance.

ILLUSTRATION DU PROCESSUS D'INTEGRATION DES FACTEURS ESG


Source : Comgest, information présentée à titre illustratif uniquement. Veuillez-vous référer à la Politique d'investissement de Comgest disponible sur notre site web pour une description détaillée du processus d'intégration ESG. *armes controversées ** les niveaux de qualité ESG sont attribués à la suite de l'examen approfondi par les analystes ESG qui a lieu lorsqu'un titre entre dans un portefeuille. Bien que les niveaux de qualité ESG couvrent une grande majorité des actifs sous gestion de Comgest, un niveau de qualité peut ne pas être attribué pour tous les valeurs, selon la stratégie.

b) Focus sur les risques liés à la biodiversité et les risques climatiques
RISQUES LIES A LA BIODIVERSITE

Nous avons identifié plusieurs types de risques liés à la biodiversité :

- Risques liés à la dépendance des entreprises à la nature
- Risques liés à l'érosion de la biodiversité
- Risques de transition
- Risques de réputation

RISQUES CLIMATIQUES ET ANALYSE DE SCENARIOS

Afin de pouvoir conduire des analyses de scénarios climatiques et mesurer les risques de transition du Portefeuille, nous utilisons la méthodologie Climate VaR³². Cette méthodologie, développée par MSCI ESG Research, et basée sur les recommandations de la TCFD, vise à fournir une évaluation monétaire future des risques et des opportunités associés au climat au sein d'un portefeuille. La Climate VaR est le résultat de la combinaison de deux types de risque : les risques de transition et les risques physiques. La valeur de la Climate VaR peut être négative (il s'agit alors d'un coût) ou positive (gain). Celle-ci est calculée sur la période des quinze prochaines années. Les risques de transition comportent deux composantes : les risques réglementaires et les opportunités technologiques.

Il convient de noter que les résultats fournis par la Climate VaR sont des données prospectives, basés sur les hypothèses du modèle développé par MSCI. Les résultats fournis ci-dessous sont donc à comprendre comme une indication de l'exposition du Portefeuille aux différents types de risques climatiques. De plus, comme pour tout indicateur agrégé au niveau du Portefeuille, le résultat dépend étroitement de la composition du Portefeuille. Ainsi, un changement de Climate VaR du Portefeuille n'est pas nécessairement uniquement lié à un changement dans l'exposition au risque climatique des entreprises détenues, mais peut être lié à un changement de composition du Portefeuille (entrée et sortie de titres, changement dans le poids des entreprises détenues, changement dans le ratio de détention des entreprises détenues, etc.).

³² <https://www.msci.com/documents/1296102/16985724/MSCI-ClimateVaR-Introduction-Feb2020.pdf>

La Climate VaR peut être calculée selon plusieurs scénarios d'objectifs de température, à savoir 1,5°C, 2°C ou 3°C. Le tableau ci-dessous présente les valeurs de Climate VaR agrégée pour le Portefeuille.

Climate VaR agrégée (selon différents objectifs de température)	1,5°C	2°C	3°C	Couverture
Portefeuille	-5,96 %	-5,13 %	-4,45 %	97,03 %

Source : MSCI, 31/12/2021. Le scénario risques physiques 'agressif' est utilisé pour le calcul de la Climate VaR agrégée.

Ceci signifie que, selon cette méthodologie et pour un scénario visant une progression des températures limitée à 1,5°C, le Portefeuille pourrait perdre jusqu'à 5,96 % de sa valeur durant les quinze prochaines années. Dans un scénario de progression des températures limitée à 2°C, le Portefeuille pourrait perdre, selon cette méthodologie, 5,13 % de sa valeur.

Le tableau ci-dessous présente les valeurs des trois composantes de la Climate VaR pour un scénario visant à limiter la hausse des températures à 2°C.

Scénario 2°C	Climate VaR agrégée (Réglementaire + Technologie + Physique)	Climate VaR Réglementaire	Climate VaR Technologique	Climate VaR Physique (scénario agressif)
Portefeuille	-5,13 %	-1,77 %	1,01 %	-4,53 %

Source : MSCI, 31/12/2021.

Le tableau suivant montre les cinq entreprises ayant les contributions les plus défavorables à la Climate VaR du Portefeuille.

Entreprise	Climate VaR agrégée de l'entreprise	Contribution à la Climate VaR agrégée du portefeuille
Jeronimo Martins	-44,85 %	-0,49 %
Ryanair	-79,77 %	-0,40 %
Orpéa	-56,78 %	-0,38 %
Heineken	-28,32 %	-0,35 %
Samsung Electronics	-19,40 %	-0,27 %

Source : MSCI, 31/12/2021.

RISQUES CLIMATIQUES DE TRANSITION : RISQUES RÉGLEMENTAIRES ET OPPORTUNITÉS TECHNOLOGIQUES

Dans la méthodologie de MSCI Climate VaR, l'évaluation des risques de transition se base sur deux composantes :

- **Les risques réglementaires** : ceux-ci résultent des changements réglementaires visant à accroître le coût des émissions de gaz à effet de serre et en réduire le volume. Il s'agit de coûts additionnels pour les sociétés concernées par ces réglementations.
- **Les opportunités technologiques** : celles-ci résultent des changements réglementaires rendant possibles et rentables de nouvelles technologies bas-carbone. Il s'agit de nouvelles sources de revenus et de profits dont la valeur est estimée par le biais des revenus « verts » existants générés par la société et le nombre de brevets de celle-ci liés à des technologies bas-carbone.

Pour estimer la composante réglementaire de la Climate VaR, MSCI utilise les objectifs donnés au moment de l'Accord de Paris³³ par les pays signataires dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national. MSCI utilise également de multiples modèles scientifiques de scénarios, dont notamment :

- **Les modèles d'évaluation intégrés suivants** : AIM-CGE, IMAGE, GCAM
- **Les trajectoires socioéconomiques partagées (SSP)** : SSP1, SSP2, SSP4, SSP5

Selon ce modèle, le Portefeuille n'est que faiblement affecté par l'entrée en vigueur de réglementations futures sur le climat. L'impact potentiel s'élève à -1,77 % de la valeur totale du Portefeuille. Ce montant est calculé dans un scénario de limitation de la hausse des températures moyennes à 2°C.

Dans ce cadre, les cinq principaux contributeurs sont listés dans le tableau ci-dessous :

Principaux contributeurs	Climate VaR réglementaire de l'entreprise	Contribution à Climate VaR réglementaire du portefeuille
Ryanair	-75,81 %	-0,38 %
Jerónimo Martins	-16,63 %	-0,18 %
Linde	-7,10 %	-0,16 %
Inner Mongolia Yili	-3,78 %	-0,08 %
Suzuki Motor	-12,66 %	-0,06 %

Source : MSCI, 31/12/2021.

La « Technology Climate VaR » correspond au gain potentiel généré par le développement de nouveaux produits et services basés sur des brevets bas-carbone. Selon cette méthodologie, les gains potentiels pour le Portefeuille s'élèvent à 1,01 % de la valeur du Portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente les cinq principaux contributeurs aux gains potentiels résultant des opportunités technologiques dans un scénario 2°C.

Principaux contributeurs	Climate VaR technologique de l'entreprise	Contribution à Climate VaR technologique du portefeuille
LG Chem	55,54 %	0,24 %
Hoya	5,98 %	0,10 %
MTU Aero Engines	9,51 %	0,08 %
Fanuc	18,60 %	0,08 %
Suzuki Motor	13,48 %	0,07 %

Source : MSCI, 31/12/2021.

Risques climatiques physiques

Dans ses recommandations, la TCFD encourage les sociétés de gestion d'actifs à évaluer non seulement les risques de transition mais également les risques physiques associés aux impacts du changement climatique.

MSCI modélise deux types de risques climatiques pour analyser les événements climatiques extrêmes qui pourraient impacter les sites et les établissements des sociétés :

- **Les risques climatiques chroniques** : ces risques se manifestent lentement au fil du temps. Il s'agit d'une modélisation statistique basée sur l'extrapolation des données passées observées.
- **Les risques climatiques graves** : ces risques sont liés à l'occurrence de catastrophes naturelles rares, comme les cyclones tropicaux. Ces risques utilisent des modèles climatiques physiques.

³³ <https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/l-accord-de-paris/qu-est-ce-que-l-accord-de-paris>

MSCI conduit son analyse en s'appuyant sur sept risques physiques différents :

- Vague de chaleur
- Vague de froid
- Précipitation extrême
- Chute de neige extrême
- Rafales de vent
- Inondation côtière
- Cyclones tropicaux

En utilisant un historique de phénomènes météorologiques et climatiques sur quarante ans dans le but d'établir un scénario de référence, le modèle de MSCI permet de calculer, sur les quinze prochaines années, un coût probable résultant des risques et des opportunités physiques pour chaque société.

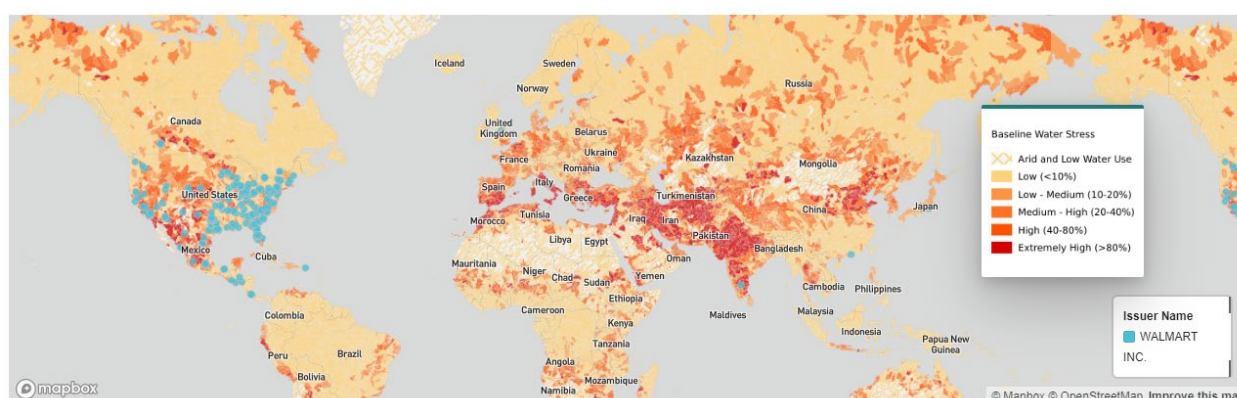
Cette analyse des risques physiques nous permet de dire, selon cette méthodologie, que le Portefeuille est particulièrement exposé au risque d'inondation côtière et de vague de chaleur. Dans un scénario de risque physique agressif ou stressé (utilisant une hypothèse d'occurrence située dans le 95ème percentile de la distribution de coûts), le coût total des risques physiques pourrait s'élever à 4,53 % de sa valeur sur les quinze prochaines années.

Le tableau ci-dessous présente les principaux contributeurs aux risques physiques du Portefeuille dans un scénario agressif³⁴ :

Principaux contributeurs	Climate VaR physique de l'entreprise	Contribution à la Climate VaR physique du portefeuille (scénario agressif)
Jeronimo Martins	-28,22 %	-0,32 %
Heineken	-23,52 %	-0,30 %
Samsung Electronics	-19,16 %	-0,27 %
Costco	-20,33 %	-0,20 %
Walmart	-31,28 %	-0,17 %

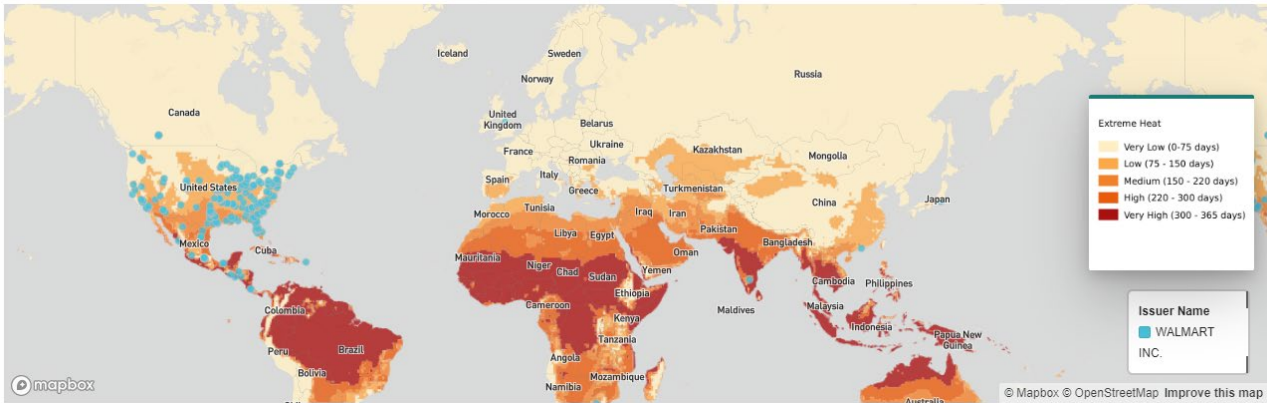
Source : MSCI, 31/12/2021.

Nous prenons l'exemple de **Walmart**, la société affichant le plus grand risque physique du Portefeuille. Pour rappel, la société est le leader dans le secteur de la grande distribution. Les données fournies par MSCI montrent que 25 % des sites de l'entreprise sont exposés aux vagues de chaleurs extrêmes et 50 % sont exposés à un risque de stress hydrique. Ces données sont visualisées sur les deux cartes ci-dessous.



Source : MSCI, Climate Lab Company, exposition des sites au risque de stress hydrique.

³⁴ Les analyses de MSCI indiquent que l'entreprise Orpéa a l'une des contributions les plus importantes aux risques physiques du Portefeuille. Cependant, cette analyse portant sur uniquement 14 des sites de du groupe nous avons pris le parti de ne pas inclure l'entreprise dans le tableau ci-dessus.



Source : MSCI, Climate Lab Company, exposition des sites aux vagues de chaleurs extrêmes.

Dispositif de conformité et de contrôle interne

Comgest a mis en place un dispositif de conformité et de contrôle interne composé de procédures opérationnelles et de politiques régulièrement mises à jour ainsi que de plusieurs niveaux de contrôles couvrant toutes ses activités.

Les équipes opérationnelles et Risques sont en charge des contrôles dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions. Ces diligences comprennent l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement ainsi que l'évaluation et le suivi des risques de durabilité. En ce qui concerne les contrôles relatifs aux contraintes d'investissements, ils sont réalisés en pre-trade et en post-trade ainsi que préalablement à l'entrée d'une valeur en portefeuille.

Le contrôle permanent réalisé par le département de Conformité et de Contrôle Interne couvre l'ensemble des dispositifs opérationnels, y compris le processus d'investissement responsable. Le plan annuel de conformité et de contrôle interne est établi et mis en œuvre suivant une approche par les risques permettant de réévaluer régulièrement la pertinence et l'efficacité des dispositifs opérationnels.

Comgest dispose également d'un plan de contrôle périodique déployé sur une base tri-annuelle par un prestataire externe sous la responsabilité de la direction. L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement est également couverte par ce contrôle.

Pour plus d'informations :

Equipe ESG

Comgest

17 Square Edouard VII
75009 Paris
France

Informations importantes

Ce document est publié à titre d'information uniquement et ne constitue ni une recommandation, ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni une incitation à l'investissement ou à l'arbitrage. Ce document est la propriété intellectuelle de Comgest. La reproduction de tout ou partie de ce document est strictement interdite sans une autorisation écrite préalable de Comgest.

Comgest S.A., est agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les données MSCI sont destinées à votre usage interne uniquement, ne peuvent être reproduites ou diffusées de quelque manière que ce soit, ni utilisées comme base pour la composition de tous instruments, produits ou indices financiers. Aucune des informations fournies par MSCI n'est destinée à constituer un conseil en investissement ou une recommandation de prendre (ou de s'abstenir de prendre) tout type de décision d'investissement et ne peut être invoquée en tant que telle. Les données et analyses historiques ne doivent pas être interprétées comme indiquant ou garantissant toute analyse, prévision ou prédiction de performances futures. Les informations provenant de MSCI sont fournies « en l'état » et l'utilisateur de ces informations assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qui en est faite. MSCI, chacune de ses filiales et toute autre personne participant ou associée à la collecte, au calcul ou à l'élaboration des informations MSCI (collectivement, les « Parties MSCI ») excluent expressément toute garantie (y compris entre autres, en termes d'originalité, d'exactitude, d'exhaustivité, d'opportunité, de conformité, de valeur marchande et d'adéquation à un usage particulier) en ce qui concerne ces informations. Sans préjudice de ce qui précède, les Parties MSCI ne sauraient, en aucun cas, être tenues responsables d'un quelconque dommage direct, indirect, spécial, accessoire, punitif, subséquent (y compris, entre autres, la perte de revenus) ou autre.